

Lunettes de sécurité SOLUS™ Série 2000

Cat. II

EN 166 EN 170



3M



- oculaire en polycarbonate traité Scotchgard
- monture en polycarbonate
- branches en TPR bicolores gris/rouge à cliquets ajustables
- joint amovible en mousse
- pont de nez souple
- protection frontale

référence

Prix HT

EP1654 Lunettes SOLUS Série 2000, l'unité

Lunettes de sécurité solaires

Cat. II

EN 166 EN 172



- oculaire monobloc en polycarbonate
- branches droites en PVC anti-glisse orange
- pont de nez en PVC anti-glisse, réglable
- protection supérieure
- poids 25 g
- livrées avec étui et cordon

référence

Prix HT

EP1656 Lunettes solaires, l'unité

Lunettes de sécurité solaires enveloppantes

Cat. II

EN 166 EN 172



- oculaire en polycarbonate traité Clearview
- branches droites
- pont de nez souple en PVC
- protection latérale
- poids 23 g
- livrées avec étui et cordon

référence

Prix HT

EP1658 Lunettes solaires enveloppantes, l'unité

Lunettes de sécurité avec verres fumés

Cat. II

EN 166 EN 172

UNIVET
OPTICAL TECHNOLOGIES

- oculaire monobloc en verre fumé
- technologie d'oculaire flottant (FLD) : s'auto-ajuste à la tête de l'utilisateur : réglage automatique de la longueur des tempes
- légères, confortables, enveloppantes, idéales pour une utilisation prolongée
- montures vertes et grises
- coussin nasal doux, réglable
- poids : 26 g

référence

Prix HT

EP1630 Lunettes à verre fumé, l'unité

Sur-lunettes à branches flexibles

Cat. II

EN 166 EN 170



uvex



- oculaire monobloc en polycarbonate incolore
- branches sans charnières à embouts souples, flexibles
- poids 39 g

référence

Prix HT

EP1610 Sur-lunettes, l'unité

i

Les normes

- EN 165** décrit le vocabulaire de la protection oculaire
- EN 166** réglemente les protections des yeux contre les différents risques de dommages de l'œil ou de la vision, à l'exception des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges (IR)
- EN 167** définit les méthodes d'essais optiques
- EN 168** définit les méthodes d'essais autres qu'optiques
- EN 170** réglemente les filtres pour les rayons ultraviolets (UV) et définit les échelons. Les rayons ultraviolets sont la partie du spectre invisible inférieur à 380 nm, ils peuvent provoquer des conjonctivites
- EN 171** réglemente les filtres pour les rayons infrarouge (IR) et définit les échelons. Les rayons infrarouge sont la partie du spectre invisible compris entre 780 et 2000 nm. Ils peuvent provoquer la cataracte
- EN 172** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage industriel et définit les échelons
- EN 1836** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage général et définit les échelons

Les traitements**Dangers pour l'œil ou la vision :**

- chocs,
- projections de particules solides,
- poussières,
- projections de liquide, de substances corrosives, de solvants ou d'autres solutions dangereuses,
- rayonnements, ultraviolets (UV), infrarouges (IR), laser ou lumière bleue
- froid, chaleur, feu ou projections de liquide en fusion.

i

Protections oculaires :

- **Les lunettes à branches** : protection contre les projections frontales de particules et les rayonnements. Les montures, sont plus robustes que sur des lunettes ordinaires.
- **Les lunettes-masques** : protection des yeux et de la zone autour des yeux, contre les projections frontales et latérales de solides et de liquides.
- **Les masques faciaux, visières et écrans faciaux** : protection de la totalité du visage contre les projections de solides, poussières, produits chimiques. Ils se composent d'un système de fixation ajustable, souvent un bandeau, un serre-tête ou un casque, et d'un écran facial. Ils peuvent être combinés avec un casque anti-heurt et/ou un masque respiratoire.

i

Le matériau des oculaires :**Acétate**

résiste aux projections de liquides et de produits chimiques.

Polycarbonate

résiste aux chocs et aux particules solides.

marquage de la monture :
XX EN166 A 3,4 CE 00xx

marquage optique :
5 1,2 XX 1 BT CE

Fabricant

Laboratoire certifié

Marquage CE

Norme

Résistance mécanique :
Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
T : utilisation possible à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

Domaine d'utilisation :
(ne concerne pas les lunettes à branche)
Absence de marquage : usage général, risques mécaniques non spécifiés
3 : Gouttelettes ou projections de liquides
4 : Grosses particules de poussières > 5 microns
5 : Gaz et fines particules de poussières
8 : Arc électrique de court-circuit
9 : Métal fondu et solides chauds

Classe optique :
Classe 1 : travaux continus
Classe 2 : travaux intermittents
Classe 3 : travaux occasionnels

Échelon du filtre :
2 : filtre UV
2C ou 3 : filtre UV avec reconnaissance des couleurs
4 : filtre infrarouge (IR)
5 : filtre solaire et IR
6 : filtre solaire

Échelon de la teinte :
1,2 à 8 : degré de filtration de la couleur visible (1,2 : filtre très clair, 8 : filtre très foncé, deux nombres en cas de variation de la teinte du filtre)

Résistance mécanique :
Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
K : résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules
N : résistance à la buée
T : utilisation à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)